

dre et non les donner. La générosité est une vertu trop dispendieuse pour les petites fortunes; c'est la prodigalité des bons cœurs. Puis, après tout, chacun vit de sa profession; pourquoi l'avocat ne vivrait-il point de la sienne? Son temps est sa marchandise; il ne peut en faire largesse, et il devrait graver sur la porte de son cabinet comme Scaliger : *Tempus meum est ager meus*, — *mon temps est mon champ*.

— C'est quelquefois un champ bien stérile, observa Larry en secouant la tête.

— Au début de la carrière, mais non à son déclin; car voilà le mauvais côté de notre profession; quand on est jeune, bien portant, plein de zèle, le travail vous manque, et plus tard, quand vous êtes devenu vieux et faible, il vous accable.

— Preuve éclatante de la bonne distribution du travail dans notre société.

— Sans doute, sans doute; mais on peut remédier à ces inconvénients. Le jeune et le vieux peuvent s'associer : l'un apporte son expérience et ses cliens, l'autre son activité; il y a beaucoup de villes où l'on fait de ces ligues.

— Ah! je voudrais y être, soupira Antoine.

Le vieil avocat lui lança un regard perçant.

— Cela me conviendrait aussi merveilleusement, et j'y ai souvent pensé; mais, pour faire un tel arrangement, il faut bien s'en-

tendre sur les attributions et les bénéfices de chacun.

— Je serais fort accommodant relativement à ces deux articles, répondit Larry, qui entraînait parfaitement dans l'idée de maître Pillet, et comprenait ses propositions indirectes.

— Je sais qu'il est facile de s'accorder avec vous; mais vous concevez que l'ensemble des affaires a besoin d'être dirigé par une seule tête. Celui qui a par devers lui l'expérience doit conduire tout, préparer et incidenter les procédures; décider en dernier ressort de ce qui doit être essayé ou non. Le plus jeune, lui, a la partie active et brillante, la plaidoierie; mais il suit la route tracée. — C'est du moins ainsi que j'ai vu ces sortes de lignes organisées ailleurs et ces dispositions m'ont paru fort sages.

— Peut-être, dit Antoine avec embarras; cependant, Monsieur, dans ce cas, le plus jeune associé abdique son libre arbitre; ce n'est plus qu'un moyen entre les mains du plus vieux.

— Et quel inconvénient y voyez-vous, si le plus vieux s'en sert dans l'intérêt bien entendu de l'association?

— Mais il peut, dans certains cas, violenter ainsi la conscience de son confrère.

— Ah! s'écria M. Pillet, en riant, vous voilà revenu aux *Mille et une nuits* de la morale. Voulez-vous être homme de loi ou homme de conscience? il faut choisir. Libre à vous de préférer le noble à l'utile; mais alors tâchez de vivre de vos rentes, car les scrupules n'ont jamais fait la fortune de

personne. Vous le disiez vous-même tout à l'heure, un avocat pauvre n'a pas le droit de faire son devoir, ou plutôt, il ne doit faire que son devoir d'avocat, qui est de plaider envers et contre tous.

— C'est vrai, c'est vrai, murmura Antoine avec accablement.

— D'ailleurs, cher monsieur Larry, pourquoi vouloir être plus honnête homme que tout le monde ? Je comprends ces générosités de jeunesse ; mais, avant toute obligation, nous en avons une rigoureuse, c'est de veiller sur le sort des êtres que nous aimons. Nous pouvons sacrifier notre aisance à une idée ; mais avons-nous le droit de sacrifier la leur ? Qu'est-ce que le devoir, d'ailleurs ? un mot dont le sens varie selon les hommes, selon les temps, selon l'heure, selon la digestion.

Le premier devoir, le plus clair, le seul incontestable, c'est de faire le bonheur de ceux qui nous sont confiés.

— Vous avez raison, Monsieur.

— Ainsi, vous voyez que le plan d'association dont je vous parle est aussi raisonnable qu'avantageux ; seulement il faut qu'on le cimenter de manière à ce qu'il soit durable ; car une fois connu et en rapport avec les cliens, le jeune avocat pourrait laisser là son associé.

— Y pensez-vous, Monsieur ? mais ce serait un vol !

— Nullement, on pourrait fort bien colorer une semblable action... en parlant, par exemple, d'un cas de conscience qui aurait forcé à rompre.

— Alors l'opinion publique ferait justice.

— Cette justice-là est encore plus mauvaise que l'autre; vous devez en savoir quelque chose.

— Que faire donc?

— Une chose fort simple, signer un acte de société qui laisse la gérance au vieil avocat, et que son co-intéressé ne puisse rompre sans de forts dommages-intérêts.

Antoine fit un mouvement. Jusqu'alors il avait seulement entrevu le projet de maître Pillet. Il avait bien compris vaguement que celui-ci voulait le placer dans sa dépendance et l'acquérir comme une chose; mais il n'avait point voulu trop creuser les intentions du vieil avocat, craignant d'y voir des obstacles d'honneur qui l'eussent empêché d'accepter ses offres. Le désir de se

faire une meilleure situation était si vif en lui, qu'il avait peur de ses propres délicatesses, et que, pendant toute cette conversation, il avait évité de les interroger; mais la dernière condition était trop claire pour qu'il ne reculât pas devant son acceptation. S'associer ainsi à un homme d'une moralité douteuse, avec l'obligation de se soumettre à sa direction, et en renonçant à la faculté de rompre le traité, c'eût été plus que de la faiblesse, c'eût été de l'improbité ou de la folie.

Tout ce qu'il y avait d'honnête dans le cœur d'Antoine se révolta à cette idée; et il eut honte de penser qu'il avait donné le droit de lui faire une telle proposition. Sa délicatesse et son orgueil se réveillèrent en même temps, et se levant, il dit avec beaucoup de vivacité :

— Ce que vous proposez, Monsieur, n'est plus une association honorable; c'est une exploitation dans laquelle le plus jeune ferait l'abandon de son honneur et servirait, comme une machine aveugle, les desseins de l'autre, sans pouvoir reculer, même devant l'infamie; je n'accepterai jamais de pareilles conditions.

— Quelqu'un vous les a donc faites? demanda maître Pillet; je croyais seulement parler de ce que j'avais vu ailleurs.

Antoine le regarda avec étonnement; mais, voyant l'impassibilité du vieillard, il rougit de tant d'effronterie.

— Pardon, Monsieur, dit-il, en baissant les yeux, je me retire.

Et il gagna la porte.

— Je serai charmé de savoir que vous avez formé une ligue avantageuse, dit maître Pillet d'un ton railleur.

Larry salua et sortit.

— Va donc, maitresot, grommela le vieillard en refermant la porte avec colère; j'ai perdu un an avec toi, croyant que la misère aurait fini par t'assouplir; mais tout est fini entre nous; garde ta vertu et ta faim; lors même que tu voudrais me revenir plus tard, il ne sera plus temps, cette porte sera fermée pour toi sans retour.

Mais Antoine n'avait nulle idée de revenir, il venait de perdre sa dernière espérance; il sentait bien qu'après ce qui s'était passé entre lui et maître Pillet il ne devait plus compter que sur Dieu.